

**Point 03** – Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale - Adhésion de Nantes Métropole - Approbation

**Intervention : Sandrine DUPORT (Saint Herblain)**

Madame la présidente, chers collègues,

Avec l'adhésion à cette charte, Nantes métropole réaffirme publiquement un principe essentiel au fondement de notre république, celui de militer pour l'égalité. L'égalité entre femmes et hommes est certes reconnue légalement en France par la constitution et les lois de la république, mais elle est toujours peu effective dans notre société. Si depuis la libération, les lois et les mentalités ont fortement évolué, la bataille est loin d'être gagnée. La crise financière et économique semble même renforcer les forces conservatrices qui, chaque jour, gagnent du terrain contre les droits acquis par de longues années de luttes sociales.

J'en veux pour preuve, les députés UMP qui appellent à voter pour le déremboursement de l'interruption volontaire de grossesse par la sécurité sociale, 40 ans après la loi Veil. Le droit des femmes à disposer de leur corps n'est visiblement pas acquis pour tous dans notre pays.

Pour les communistes, c'est pourtant un élément d'égalité fondamentale. De telles propositions sont des attaques directes contre l'égalité entre les femmes et les hommes, qui prouvent s'il en était besoin l'utilité d'adhérer à cette charte aujourd'hui.

Dans cet esprit, les élus communistes souhaitent que lors de l'élaboration du plan d'actions, Nantes Métropole s'engage à promouvoir l'ensemble des droits des femmes dans chaque projet où notre collectivité est présente. Nous pensons notamment au projet du nouveau CHU, où il faut exiger que l'Etat mette les moyens suffisants en nombre de lits et de personnels pour le centre d'IVG, afin de garantir l'accueil de toutes et la qualité des soins, ainsi qu'à l'hôpital femme enfant.

L'écart de salaire entre femmes et hommes est un exemple criant d'inégalité partout en France, et même si Nantes Métropole fait partie des bons élèves, l'écart moyen entre les rémunérations reste supérieur à 100 Euro entre les agents femmes et hommes. Ces évolutions sont longues on le sait, c'est pourquoi notre collectivité doit continuer à y travailler.

Pour finir, la métropole devra à l'avenir veiller à la représentation des élu-e-s hommes et femmes. Car il est vraiment paradoxal qu'après une délibération sur la charte sur l'égalité, la mise en place du conseil des usagers de l'espace public ait un collège d'élus exclusivement masculin.

Nous voterons pour l'adhésion à la charte.

Je vous remercie de votre attention.